

COMMUNE DE BELLEVAUX	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 21 MARS 2022 à 18h30 en mairie (salle du conseil)
-------------------------------------	--

L'an deux mil vingt deux -----
Le vingt et un mars -----
Le conseil Municipal de la Commune de **BELLEVAUX** (Haute-Savoie) -----
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie (salle du conseil), sous la
présidence de **Monsieur VUAGNOUX Jean-Louis, maire,** -----

Etaient présents : VUAGNOUX Jean-Louis, maire
BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints
CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué
FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, MEYNET Vanessa, MEYNET-
CORDONNIER Armony, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, CORNIER-PASQUIER
Dominique, conseillers municipaux

Etaient absents excusés : SKORUPSKI Eric

Avaient donné procuration : SKORUPSKI Eric à REY Emmanuel

Date de la convocation :	15 mars 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15
Présents ou représentés :	15
Election d'un/une secrétaire de séance :	BRUNEL Nathalie

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2022 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE PAR LE CABINET STRATORIAL**

Monsieur le Maire rappelle que la précédente analyse financière (rétrospective 2008/2015 et prospective 2016/2020) a été présentée en avril 2016 au précédent conseil municipal.

Une nouvelle étude a été demandée au Cabinet Stratorial ceci afin de définir les choix budgétaires sur les exercices à venir.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Adel Karmouz du Cabinet Stratorial pour présenter l'étude réalisée (rétrospective 2016/2020 et prospective 2022/2026).

Dans le cadre du Budget Primitif 2022, les informations présentées seront étudiées notamment :

- l'augmentation des taux d'imposition,
- Le montant de la participation du budget principal sur le budget d'eau et assainissement,
- Le montant des emprunts à réaliser en 2022.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement feront l'objet d'une délibération en septembre 2022 pour l'année 2023.

Après un temps d'échange, Monsieur le maire remercie Monsieur Adel Karmouz pour son intervention.

➤ **DELIBERATIONS :**

2022 03 21-01 : PROJET 2022 – CREATION PREAU DEVANT LA SALLE DES FETES :
Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL
au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2022)

Dans le cadre du dispositif d'engagement financier instauré par le Département de la Haute-Savoie sous forme de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), Monsieur le Maire présente le dossier **CREATION PREAU DEVANT LA SALLE DES FETES**.

Objectif du projet : Créer un abri couvert qui permettra aux écoliers et collégiens de se protéger des intempéries durant la pause du déjeuner. Cet abri pourra servir également pour les différentes manifestations organisées par les nombreuses associations de la commune.

Le montant des travaux est estimé à 100 000.00 € HT, soit 120 000.00 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au Département de 30 %, soit 30 000.00€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDAS 2022	30 000.00 €
- Emprunt Commune	70 000.00 €
TOTAL HT (100 %)	100 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :
- **Solliciter** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre des CDAS 2022 pour la **CREATION PREAU DEVANT LA SALLE DES FETES**, comme indiqué ci-dessus,
- **Signer** tout document nécessaire à cette décision.

2022 03 21-02 : PROJET 2022 – MAISON DU LAC DE VALLON (Sanitaires) :
Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL
au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2022)

Dans le cadre du dispositif d'engagement financier instauré par le Département de la Haute-Savoie sous forme de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), Monsieur le Maire présente le dossier **MAISON DU LAC DE VALLON (Sanitaires)**.

Objectif du projet : La Commune de Bellevaux créé un local au sommet du Lac de Vallon. Celui-ci est en 2 parties. La première dédiée à l'assainissement (pris en charge sur le budget eau et assainissement), la seconde pour créer des toilettes, borne de recharge de véhicules électriques, point de vidange pour les camping-cars. La demande de financement porte sur la 2ème partie du bâtiment.

Le montant des travaux est estimé à 124 000.00 € HT, soit 148 800.00 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au Département de 30 %, soit 37 200.00€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDAS 2022	37 200.00 €
- Emprunt Commune	86 800.00 €
TOTAL HT (100 %)	124 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :
- **Solliciter** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre des CDAS 2022 pour la **MAISON DU LAC DE VALLON (Sanitaires)**, comme indiqué ci-dessus,
- **Signer** tout document nécessaire à cette décision.

2022 03 21-03 : PROJET 2022 – REFECTION MUR DU CIMETIERE (tranche 2) :
Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL
au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2022)

Dans le cadre du dispositif d'engagement financier instauré par le Département de la Haute-Savoie sous forme de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), Monsieur le Maire présente le dossier **REFECTION MUR DU CIMETIERE (tranche 2)**.

Objectif du projet : Le cimetière de Bellevaux est entouré d'un mur en pierre d'environ 360 m de long. Des pans entiers de crépis tombent suite à des infiltrations d'eau. Ceci met en danger la population et risque de causer des dégâts sur les monuments. L'objectif est de le refaire progressivement et de le rendre étanche. En 2021, une première tranche de travaux a été réalisée. Une seconde tranche est programmée en 2022.

Le montant des travaux est estimé à 53 703.00 € HT, soit 64 443.67 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au Département de 30 %, soit 37 200.00€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDAS 2022	16 110.00 €
- Commune sur fonds propres	37 593.00 €
TOTAL HT (100 %)	57 703.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre des CDAS 2022 pour la **REFECTION MUR DU CIMETIERE (tranche 2)**, comme indiqué ci-dessus,
- **Signer** tout document nécessaire à cette décision.

2022 03 21-04 : PROJET 2022 – CHANGEMENT VEHICULE UTILITAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES :
Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL
au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2022)

Dans le cadre du dispositif d'engagement financier instauré par le Département de la Haute-Savoie sous forme de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), Monsieur le Maire présente le dossier **CHANGEMENT VEHICULE UTILITAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES**.

Objectif du projet : Les services techniques sont équipés d'un véhicule utilitaire vieillissant qui a plus de 300 000 kms au compteur dont le moteur est usé. L'objectif est de le remplacer par un véhicule plus récent.

Le montant de l'acquisition est estimé à 24 000.00 € HT, soit 28 800.00 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au Département de 30 %, soit 8 000.00€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDAS 2022	8 000.00 €
- Emprunt Commune	16 000.00 €
TOTAL HT (100 %)	24 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre des CDAS 2022 pour le **CHANGEMENT VEHICULE UTILITAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES**, comme indiqué ci-dessus,
- **Signer** tout document nécessaire à cette décision.

2022 03 21-05 : PROJET 2022 – REMPLACEMENT DU PORTAIL A L'ECOLE COMMUNALE :
Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL
au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2022)

Dans le cadre du dispositif d'engagement financier instauré par le Département de la Haute-Savoie sous forme de Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), Monsieur le Maire présente le dossier **REMPLACEMENT DU PORTAIL A L'ECOLE COMMUNALE**.

Objectif du projet : La cour de l'école communale est aujourd'hui fermée par un portail en bois. Celui-ci n'assure pas suffisamment la sécurité des élèves. L'objectif est de le remplacer par un portail métallique avec portillon et accès règlementé.

Le montant de l'acquisition est estimé à 5 609.00 € HT, soit 6 730.80 € TTC.
Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au Département de 30 %, soit 1 682.00€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- CDAS 2022	1 682.00 €
- Emprunt Commune	3 927.00 €
TOTAL HT (100 %)	5 609.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **Solliciter** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre des CDAS 2022 pour le **REMPLACEMENT DU PORTAIL A L'ECOLE COMMUNALE**, comme indiqué ci-dessus,
- **Signer** tout document nécessaire à cette décision.

2022 03 21-06 : PROJET 2022 – CREATION D'UN CARREFOUR A FEU COMPORTEMENTAL
Demande de subvention au titre des amendes de police – 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Bellevaux peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : **CREATION D'UN CARREFOUR A FEU COMPORTEMENTAL**.

Objectif du projet : Cet investissement a pour but de sécuriser la traversée des piétons ainsi que l'insertion des usagers provenant de la voie communale n°3, et permettre également de réduire la vitesse des véhicules circulant la route départementale D26 qui traverse le Chef-Lieu.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 31 346.00 € HT.

Le taux de participation au titre du produit des amendes de police est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière plafonnés à 65 000 € pour une route départementale située en agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 30 % du projet présenté ci-dessus.

2022 03 21-07 : PARCOURS AVENTURE FORESTIER :
Renouvellement de la convention d'occupation du terrain communal

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion du conseil.

**2022 03 21-08 : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) :
Plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge du bassin versant du Giffre**

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R123-11 et R181-38,
Vu le dossier déposé par le SM3A, sollicitant une enquête publique relative à la l'Autorisation Environnementale au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement du projet de plans de gestion des matériaux solides et des boisements de berge du bassin versant du Giffre,
Vu l'arrêté n° DDT-2022-0288 du 27 janvier 2022, portant consultation du public pour la déclaration d'Intérêt Général relative à la mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides et boisements des cours d'eau du bassin versant du Giffre,

Considérant le contenu du dossier d'enquête publique transmis,
Considérant que les conseils municipaux des communes limitrophes du cours d'eau, dont la commune de Bellevaux fait partie, doivent émettre un avis sur le dossier,
L'enquête publique se déroule du 21 février 2022 au 25 mars 2022 inclus. Le siège de l'enquête est fisé à la Mairie de Taninges.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ne formule pas d'observations particulières sur le projet de déclaration d'Intérêt Général relative à la mise en œuvre des plans de gestion des matériaux solides et boisements des cours d'eau du bassin versant du Giffre.
- invite Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à l'autorité organisatrice de l'enquête publique et à signer tout document afférent.

➤ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- **Retenue collinaire :** Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas Corbet qui présente les résultats de l'appel d'offres de la retenue collinaire, ainsi que le plan de financement.
- **Remontées mécaniques – informations :**
 - Chiffres d'affaires :
 - Hirmentaz (au 20.03.2022) : 1 642 000.00 TTC
 - Roc d'enfer (au 20.03.2022) : 2 270 000.00 HT
- **PLUi-H :** Information sur le suivi et la rencontre avec les services de la DDT
- **Appartement de la Poste – Mise en location :** Annonce parue sur le site le BON COIN (montant du loyer : 900 €)
- **Solidarité en faveur de la population ukrainienne :** Un groupe de coordination autour de l'arrivée de réfugiés ukrainiens est en train de se mettre en place au sein de la CCHC avec les différentes communes du territoire. Une information sera mise prochainement sur le site de la mairie.
- **Réunion Commission des Finances :** le jeudi 31 mars 2022 à 18h30
- **Urbanisme :** Remise au conseil municipal de la liste des dossiers d'urbanisme instruits ou en cours d'instruction.
- **Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :**
 - Mise en place du bureau
 - Mise en place des permanences

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40.

**Le secrétaire,
BRUNEL Nathalie**

**Le Maire,
VUAGNOUX Jean-Louis**